Envoyé en préfecture le 27/04/2022 Reçu en préfecture le 27/04/2022 Affiché le 27/04/22

ID: 013-211300462-20220414-20220414DELIB3-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean Moulin, en session ordinaire du mois d'AVRIL sous la présidence de Monsieur Michel RUIZ.

N°3 Objet : Affectation des résultats 2021 du budget communal

Date de convocation : 8 avril 2022

Nombre Elus : 27 En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 27 Procurations : 8 Présents: Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, Marc LAURENT, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE-----/Absents-Excusés: Jean-Luc TURZO pouvoir à René CECCHINEL, Joelle BRETON pouvoir à Nicole DECOSTANZI, Denis CENTARO pouvoir à René CECCHINEL, Magali MONIER pouvoir à Nadine CARLUS, Anne TOUZE pouvoir à Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE pouvoir à Claude MERINDOL, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Paul GATIAN pouvoir à Juan REVERTE-------/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5 ;

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 222 158,13 €
- Un excédent de la section d'investissement de 17 515.69 € (sans tenir compte des restes à réaliser);

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour et 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Juan REVERTE.

ARTICLE UNIQUE : Décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- En recette de la section de fonctionnement, à l'article R 002 : 222 158.13 €
- En recette de la section d'investissement, à l'article R 001 : 17 515.69 €

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,

Michel RUIZ

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)